

Séance du jeudi 09 décembre 2021

Date de la convocation : 03/12/2021

Membres en exercice : 35

L'an deux mille vingt-et-un et le neuf décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Francis SAINT-LEGER,

Présents : 21

Votants : 32

Pour : 32

Abstention : 0

Contre : 0

Présents : Jean-Louis ALLE, Franck BACHELARD, Joseph BEAUFILS, Didier BRUNEL, Bruno DURAND, Guy GALTIER, Louis GIBERT, Jean-Luc GOAREGUER, Jacqueline LIZZANA, Didier MATHIEU, Christian PASCON, Michèle PIEJOUJAC, Laurent RICHARD, Claude ROLLAND, Serge ROMIEU, Eric ROUX, Francis SAINT-LEGER, Pierre-Emile SYLVAIN, Murielle TEISSEDRE, Julien TUFFERY, Cécile VIGNOBOUL

Représentés : Maxime ATGER, Céline DELMAS, Gisèle GERBAL, Francis GIBERT, Claire HELARY, André JAFFUEL, José MARTINEZ, Patrice MONTEIL, Alain RAYNALDY, Patrice SAINT-LEGER, Didier VIGOUROUX

Excusés : Jean-Paul MEYNIER, Gilles PASCAL, André THEROND

Absents :

Secrétaire de séance : Jean-Luc GOAREGUER

DE_2021_107 - Objet : CONVENTION SDIS - AUTORISATION DE SIGNATURE

Le Président expose à l'assemblée que par courriel en date du 29 septembre 2021, la Présidente du CASDIS propose à la Communauté de Communes le projet d'une nouvelle convention de mise à disposition des centres de secours de notre territoire (Châteauneuf-de-Randon, Grandrieu et Monts-de-Randon) qui devrait prendre effet au 1^{er} janvier 2022. (la précédente convention prenait effet au 1^{er} janvier 2019)

Après délibéré, et à l'unanimité, l'assemblée autorise le Président à signer la convention de mise à disposition des centres de secours de notre territoire.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme

Le Président,
Francis SAINT-LEGER

